

Aucune Clause ne sera annexée à un Bill d'aide, lorsqu'elle y sera étrangère.

XLVI. Résolu, qu'annexer à un Bill d'aide ou de subside une clause ou des clauses dont la matière est étrangère et différente de la matière du dit Bill d'aide ou de subside, c'est contraire aux formes Parlementaires, et c'est tendre à la destruction de la constitution de ce Gouvernement.

Les Requêtes pour Bills privés seront référées à des Comités spéciaux.

XLVII. Que les allégations contenues dans chaque requête dont les fins seront d'originer un Bill privé dans cette Chambre, seront d'abord référées à un Comité spécial qui fera rapport sur icelles, avant l'introduction de tout tel Bill.

Manière de procéder sur les Bills privés envoyés par l'Assemblée.

XLVIII. Que lorsqu'un Bill privé sera envoyé de la Chambre d'Assemblée, et que le principe de ce même Bill aura été admis, cette Chambre pourra ou requérir, par Message, une Communication de la preuve reçue des allégations, ou de la matière sur lesquelles le Bill est fondé, ou bien le Comité de cette Chambre auquel il pourra être référé, examinera les dites allégations, et en faisant rapport du Bill mentionnera si le Bill ou les matières qui y ont rapport, sont fondés, et si les parties qui y sont intéressées ou qui sont propriétaires y ont consenti à la satisfaction du Comité.

Instructions permanentes pour les Comités qui siégeront sur les Bills privés.

XLIX. Que la Règle précédente soit considérée comme une instruction permanente à tous Comités qui siégeront sur des Bills privés, et qu'en outre ils requerront que toutes personnes dont ils considéreront que les intérêts ou la propriété doivent être affectés par ces Bills, comparoissent personnellement devant eux pour y donner leur consentement, et si elles ne peuvent comparoître personnellement, elles pourront envoyer leur consentement par écrit, lequel sera prouvé dans le Comité par un ou plusieurs Témoins, et que lorsque tout Comité sera nommé sur un Bill privé, il en sera affichée Notice dans le Vestibule de la Chambre, sept jours avant que le dit Comité se réunisse,